| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1647 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Stephen MOUND, Adjoint au Maire de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des sports.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1648 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Florence NIVERT, Adjointe au Maire de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de la culture.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1649 SGCB |
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur François RUCKEBUSCH, Adjoint au Maire de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des travaux et des équipements communaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1650 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 54.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Dominique BERNARD, Adjointe au Maire de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des affaires sociales.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1651 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Eric FOULON, Adjoint au Maire de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de la jeunesse et de la vie associative.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1652 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 54.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Paggy MAHU, Adjointe au Maire de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des affaires scolaires.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1653 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 54.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-6 du 21 mars 2026 portant nomination des adjoints,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Delphine BARBIER, Adjointe au Maire de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant du développement durable et de la mixité.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1654 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Olivier BRUNET, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de la communication et relation avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1655 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Rodrigues HERMANT, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de l'accessibilité et de la mobilité.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1656 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Pascal VOSPETTE, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant du cadre de vie, de la propreté et des jardins familiaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1657 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Stéphane MILAMON, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de l'état civil, des cimetières, du patrimoine et du devoir de mémoire.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1658 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Stéphane HAELEWYCK, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de la restauration scolaire et de la garderie.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1659 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Eric LEBAS, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant de la tranquillité publique, l'incivilité et le plan communal de sauvegarde.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1660 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Monsieur Matthieu LEGROIS, Conseiller Municipal de la Ville de Longuenesse est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des conseils de quartiers.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1661 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Amélie DELTOUR, Conseillère Municipale de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des seniors et des actions intergénérationnelles.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1662 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Michèle BEAUVOIS, Conseillère Municipale de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des fêtes et animations.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** | Numéro de l'acte | 2026-1664 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Béatrice LEMAIRE, Conseillère Municipale de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant du conseil municipal des jeunes.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026

| Ville de Longuenesse | ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2026-1663 SGCB |
|---|---|---|---|
| | | Nature de l'acte | Arrêté |
| | | Matière de l'acte | 5.4.2 |

**OBJET : Délégation de fonction**

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu la délibération n° 2026-7 du 21 mars 2026 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

Article 1er : Madame Joëlle GREUET, Conseillère Municipale de la Ville de Longuenesse est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité pour traiter concurremment avec nous les questions relevant des initiatives solidaires et de la cohésion sociale.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur-Percepteur de la Ville.

Fait à LONGUENESSE, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUENESSE (P.-de-C.)

Christian COUPEZ

Publication le 03/04/2026